

Communiqué de presse

Communiqué de presse 2026 - Incendies en Gironde et dans les Landes : recommandations sanitaires aux populations - 25/07/2026

25 juillet 2026



L'ARS Nouvelle-Aquitaine rappelle quelles sont les recommandations sanitaires lors d'expositions aux fumées d'incendies.

Du fait des fumées engendrées par les incendies dans les Landes et en Gironde, la Région Nouvelle-Aquitaine est soumise à un épisode de dégradation de la qualité de l'air dépassant le seuil d'alerte selon l'ATMO France, l'ARS dans ces circonstances tient à rappeler les recommandations suivantes :

Pour les personnes à proximité d'un foyer d'incendie ou à distance mais subissant l'impact des fumées des feux de forêt, qui peuvent évoluer en fonction du vent :

- Limiter les déplacements et le temps passé à l'extérieur,
- Garder les portes et fenêtres fermées et n'aérer que lorsque les conditions le permettent,
- Veiller à la qualité de l'air de l'intérieur de votre domicile (éviter la cigarette, les bougies, l'encens, etc)
- Occulter les aérations avec des linges humides,

- Se rincer à l'eau claire, et abondamment les yeux, le visage et la peau en cas d'apparition de symptômes cutanés ou oculaires,
- Arrêter les VMC durant les épisodes de fumées,
- Eviter les efforts physiques qui sont à l'origine d'une augmentation de la fréquence respiratoire et donc d'une augmentation de la pénétration des particules et des gaz dans les voies respiratoires,
- Privilégier les transports en commun et le covoiturage
- Surveiller de près les personnes à risques, les personnes âgées et les jeunes enfants.
- Poursuivre son traitement habituel
- En cas de symptômes persistants (respiratoires, ORL, autres manifestations inhabituelles), contactez votre médecin traitant.
- En cas de signe de détresse grave, contactez le 15.

Afin de protéger les patients les plus vulnérables et les professionnels de santé de notre région, 2,5 millions de masques FFP2, issus des stocks stratégiques, sont en cours d'acheminement sur nos plateformes régionales.

Dès ce week-end les officines de garde des zones limitrophes à l'incendie en Gironde et dans les Landes seront approvisionnées afin de pouvoir mettre à disposition 2 masques aux personnes fragiles. Des approvisionnements sont également réalisés en direction des CPTS selon leur demande.

Un élargissement aux autres zones exposées de notre région sera engagé dès lundi.

Afin de garantir une distribution adaptée aux besoins de protection des populations les plus sensibles aux effets des fumées et de la pollution atmosphérique, la distribution des masques est réservée en priorité aux patients :

- **atteints d'une affection cardio-respiratoire chronique, notamment :**
 - asthme ;
 - bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) ;
 - insuffisance respiratoire chronique ;
 - insuffisance cardiaque ;
 - maladie coronaire ;
 - autres pathologies cardio-pulmonaires chroniques.

- **aux personnes présentant une situation de vulnérabilité en rapport avec une affection chronique, notamment :**
 - diabète ;
 - immunodépression ;
 - patients dialysés ;
 - affections inflammatoires chroniques ;
 - autres maladies chroniques susceptibles d'accroître la sensibilité aux effets des fumées
- **aux personnes présentant une situation de vulnérabilité au titre de leur situation physiologique, notamment :**
 - personnes âgées ;
 - jeunes enfants ;
 - femmes enceintes.

Sont également concernés l'ensemble des professionnels de santé ainsi que les autres professionnels du soin, de l'accompagnement à domicile, du secours à la personne, des forces de l'ordre, exposés aux fumées et/ou aux épisodes de pollution atmosphérique dans le cadre de leurs activités, y compris lors de leurs déplacements professionnels.

Les établissements de santé utiliseront prioritairement leurs stocks et seront réapprovisionnés.

Aller plus loin

Documents à télécharger

Communiqué de presse 2026 - Incendies en Gironde et dans les Landes : recommandations sanitaires aux populations (pdf, 84.17 Ko)

Liens utiles

